

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La discussion du Traité. Une vigilance de tous les instants est nécessaire pour obliger l'Allemagne à tenir ses engagements. — Situation critique en Pologne. Les soldats de von der Goltz. — La question de Fiume. — Les élections.

La Chambre poursuit toujours la discussion du Traité de paix.

Cette discussion paraît oiseuse puisqu'il est certain que le Parlement votera la ratification. Pourquoi-il faire autrement ?

Cette discussion interminable semble donc avoir pour but principal de reculer l'heure de la clôture de la session et par suite de reculer le moment où la parole sera donnée au pays. Les habiles parviendront-ils à faire remettre la consultation au printemps prochain, c'est peu probable. Les électeurs sont fatigués de ces discussions qui énervent l'opinion et qui restent sans chance visible d'apporter une amélioration quelconque au pacte signé à Versailles. Sans chance possible puisque toute modification entraînerait une nouvelle consultation de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Amérique et de tous les petits Etats intéressés. Ce serait toute la besogne à remettre sur le chantier. Qui peut croire que Lloyd George et Wilson accepteraient de recommencer les discussions qui se sont prolongées pendant six mois ?

Mais, si le Traité ne semble pas pouvoir être amendé, il faut bien reconnaître, cependant, que toutes les critiques formulées à la Tribune ne sont pas négligeables et qu'il y a lieu de rétenir certaines d'entre elles pour redoubler de vigilance dans l'observation des clauses d'un pacte qui laisse à l'ennemi bien des moyens de se dérober à ses engagements.

M. Louis Marin, surtout, a serré la discussion et sa critique a retenu l'attention de la Chambre. L'orateur a montré avec une remarquable précision en quoi le Traité nous lèse, en quoi il constitue une menace permanente pour les défenseurs du Droit et pour la France en particulier.

D'un mot, non seulement ce traité n'est pas le pacte de réparation auquel nous aurions droit, mais il n'est pas un pacte de sécurité.

Certes, si la France avait pu parler net après l'Armistice, l'Allemagne vaincue et découragée aurait capitulé sur tous les points. M. Wilson en a décidé autrement et il n'y a plus qu'à s'armer du traité actuel le maximum de ce qu'il est possible d'en avoir. L'insuffisance de garanties nous obligera à une « vigilance » constante. C'est ce qu'il convient de ne pas oublier.

Ces discours inspire aux Débats quelques commentaires pleins de sagesse qui se terminent par les lignes suivantes. Puissent-elles être entendues : « La Chambre, devant laquelle le gouvernement ne se trouve pas en bonne posture pendant cette discussion, peut du moins essayer de profiter de son avantage pour « vigorer » un peu la politique qui doit appliquer le traité. Il est, dans les provinces baltiques, un état de choses dont nous avons montré le danger. Que l'on agisse au moins là puisque, dans l'ensemble du problème russe, les Alliés sont incapables de vouloir ou même seulement de vision. L'état de fait qui se prolonge — et que tend même à prolonger la discussion du traité de paix — compromet l'exécution de celui-ci en ce qui concerne les frontières orientales de l'Allemagne. Les choses seront mieux assurées lorsqu'une force alliée aura occupé Danzig, la Haute-Silésie, et peut-être encore d'autres terres réservées à la Pologne. Les hommes comme M. Louis Marin n'ont d'ailleurs pas besoin qu'on leur énumère les points sur lesquels une politique sûre d'elle-même et des mesures conservatoires peuvent au moins tirer du traité de Versailles ce qui est dans ce texte si critiquable. L'autorité et même la pression que permettent d'exercer des discours comme ceux-là doivent servir à déterminer notre gouvernement à ne pas être à la traîne dans des affaires où il lui importe plus encore qu'à nos alliés insulaires ou transatlantiques d'avoir de la clairvoyance et de la volonté. »

C'est d'autant plus urgent que la mauvaise volonté des Boches crève les yeux. Non seulement ils essaient de se soustraire aux premiers versements, mais ils prétendent recevoir avant de payer.

La Germania écrit avec audace : « Pour assainir son change l'Allema-

gne a besoin d'un grand emprunt extérieur à long terme ».

En un mot, l'Allemagne voudrait drainer l'argent de l'univers. Elle espère ainsi redresser sa situation en quelques années. Elle est dans son rôle, mais nous sommes dans le nôtre en prétendant l'obliger à verser d'abord les premières indemnités qu'elle doit. Avant de songer à aider à la prospérité des Barbares, les pays ravagés ont le droit d'exiger la stricte exécution du pacte signé à Versailles.

Comme le remarque notre confrère des Débats par les lignes reproduites plus haut, la situation est critique en Pologne.

Cela ressort aussi d'une interview accordée par M. Paderewski, Président Polonais, à un de nos confrères.

M. Paderewski affirme que les Allemands — qui ont des centaines de mille hommes sous les armes ! — ont massé 200.000 soldats en Haute-Silésie. De sorte que les Polonais ont à faire face aux Bolcheviks, au danger latent d'une intervention allemande et à une menace Tchéco-Slovaque qui persistera aussi longtemps que la question de Teschen ne sera pas réglée.

Si l'on veut bien songer que la Pologne est, économiquement, dépourvue de tout, que la révolution grette le pays, on comprendra l'urgence nécessaire d'une intervention de la Conférence.

La question capitale à régler est d'exiger le retour en Allemagne — en vertu des clauses de l'armistice — des 60.000 soldats de von der Goltz qui sont en Courlande.

Les gens au courant des choses d'Orient affirment que toute mise en demeure, sur ce chapitre, restera lettre morte. Les soldats de von der Goltz passeront plutôt en Russie que dans la Courlande. C'est le jeu cynique prévu à Berlin. Cette armée a pour but de maintenir le contact avec les Bolcheviks. Le plan est de surveiller les événements et de profiter de l'effondrement du bolchevisme, s'il se produit, pour mettre la main sur le pays ; dans le cas contraire, on pactisera avec Lénine et Trotsky. C'est l'aveu même de la Deutsche Zeitung.

Fidèles à leur tactique, les Boches préparent la germanisation de la Russie. S'ils réalisent leurs projets ils auront perdu la guerre, mais gagné la paix. Les Alliés vont-ils permettre cette cruelle conclusion de l'atroce conflit ? La libération de la Pologne est une belle occasion de mettre les Allemands en demeure de respecter le traité en rappelant leurs troupes de Courlande. Le Congrès suprême ne peut capituler devant Berlin. Or alors il faut, dès aujourd'hui, avouer que le Traité de Versailles est sans valeur.

L'irritante question de Fiume n'est pas encore solutionnée.

On connaît les faits qui se résument à une folle équipée : Le poète d'Annunzio entraînant quelques milliers de soldats a pris possession de la ville — revendiquée à la fois par l'Italie et la Yougo-Slavie — et a proclamé son annexion à l'Italie.

Depuis, en des proclamations grandiloquentes, d'Annunzio prend l'univers à témoin de son héroïsme et se déclare prêt à mourir sur les ruines de la ville plutôt que de la rendre.

Personne ne songe à réduire Fiume en cendres et à faire de d'Annunzio un martyr. Il n'en reste pas moins que cet exalté crée à son pays une situation difficile dans le concert des Alliés.

Par égard pour nos voisins, l'Entente affecte de considérer l'incident comme un événement d'ordre intérieur, mais les conséquences de l'équipée peuvent être désastreuses pour tous.

Il est incontestable que l'Italie est de cœur avec d'Annunzio. Est-ce une raison pour approuver un moyen brutal destiné à forcer la main aux Alliés ? Wilson ne veut d'aucune manière approuver l'annexion de Fiume sans le consentement des Yougo-Slaves. Dès lors que résulterait-il si une entente n'intervenait pas ? Qu'advient-il si les Yougo-Slaves, usant du même procédé, parvenaient à s'emparer de la côte dalmate où les Italiens ne peuvent pas se maintenir en invoquant le principe des nationalités, ces régions étant manifestement peuplées de Slaves ?

On irait vers un nouveau conflit, rien de moins.

Il y a donc urgence à trouver une solution conciliante qui empêche la guerre de se rallumer entre Slaves et Italiens.

Mais aucune solution n'est possible si l'on ne trouve le moyen de donner à la Grande Serbie un débouché sur l'Adriatique.

Il appartient au Conseil suprême de décider et d'imposer sa décision aux deux peuples rivaux. L'heure presse, il est grand temps de prononcer avant que l'irréparable ne se produise.

De semaine en semaine on nous annonce que les élections sont imminentes et que les électeurs vont avoir la parole. Le temps passe et la question n'avance pas. On constate simplement que le scrutin de liste avec représentation des minorités semble avoir définitivement surnagé. Mais quelle singulière situation électorale que celle qui est caractérisée ainsi : « C'est la joie de mes vieux jours, a dit en substance Clemenceau, de voir la figure que vous ferez au lendemain d'un scrutin absurde et stupide. Vous avez commis une lourde faute. Il est trop tard pour la réparer. Vous l'avez voulu, Georges Dandin. Tant pis pour vous. Allons-y. »

Les seuls partis qui paraissent satisfaits de la journée sont les groupes d'opposition. C'est le triomphe des adversaires de la République. L'Echo de Paris est radieux ; le Gaulois ne se tient pas d'aise ! le Figaro, plus modeste, affecte de se désintéresser du mode de scrutin, l'Action française, l'adversaire farouche du scrutin de liste, annonce que Daudet se présentera quelque part et sera élu. Où ? A Paris, parbleu, où il passera comme une lettre à la poste. Le parti radical a compris le danger. Voici ce que dit la Lanterne, dont l'orthodoxie républicaine est un peu plus sûre que celle des arrivistes et des gens d'argent pour qui la République est surtout une vache à lait :

« Ils entendaient, disaient-ils, assurer la représentation des minorités. Or, le parti socialiste y perdra la moitié de ses voix. »

« Ils entendaient réaliser la moralité électorale. Or, il apparaît qu'un peu partout se forment des coalitions immorales jusqu'au paradoxe. »

« Ils entendaient faciliter l'exercice du droit d'éligibilité aux candidats et aux partis pauvres. Or, de modification en modification, on arriverait à leur enlever complètement ce droit, en exigeant d'eux douze jours avant l'élection, le vote global d'une somme de 10 0/0 supérieure à celle des frais électoraux. »

« La Chambre, effrayée, a reculé devant son œuvre, et elle a dû faire appel au gouvernement pour l'aider à sortir de là. Espérons, sans trop y compter, que celui-ci y réussira et qu'elle ne se trouvera pas devant ce dilemme : Proclamer la faillite de la réforme ou lancer le pays dans une périlleuse aventure électorale. »

Formons un souhait, c'est que tous les combattants, tous les poilus qui ont sauvé la France s'unissent pour la sauver une seconde fois en nous débarrassant de tous les politiciens qui exploitent le régime.

Certes nous désirons le succès des candidats républicains, mais nous désirons par dessus tout le triomphe des gens propres, des compétences, des candidats de moralité. Seuls, ceux-ci peuvent enrayer la course à l'abîme ! Et, à l'heure actuelle, cela seul importe !... A. C.

LA QUESTION DU CHANGE

Jamais époque ne fut plus fertile en crises de toutes sortes. L'une des plus sérieuses est celle du change qui affecte désastreusement le marché français. La cause ? Elle est simple. Avant la guerre nous faisons figure de créanciers devant l'Europe et l'Amérique, après la guerre nous faisons figure de débiteurs, ayant été obligés de faire des achats considérables sur les marchés américains et anglais et voilà pourquoi notre monnaie est muette, je veux dire, voilà pourquoi, elle ne sonne pas comme jadis sur la table des grands argentiers. En 1918, nos alliés et nous avions prévu cette situation déplorable et on se souvient qu'une entente avait été conclue pour stabiliser le change. Une amélioration sensible avait été la conséquence de cette initiative mais malheureusement cet état de choses ne fut que provisoire. Chez nous, le caractère provisoire est, le plus souvent un brevet de durée mais en Angleterre, cette coutume ne fleurit pas et c'est en effet, l'Angleterre qui détruisit l'édifice financier qu'elle avait architecturé. Dès la fin de mars 1919, elle refusa de renouveler l'accord conclu entre elle, les Etats-Unis et la France et à partir de ce moment tout fut remis en question. L'amélioration constatée

disparut et la courbe descendante de notre change s'accrut.

Il ne faut point s'imaginer que nos bons amis et alliés les Anglais aient voulu nous être désagréables, ou faire la chasse à un égoïste profit. Leur décision ne leur procurera aucun bénéfice ; et si leur change vaut un peu plus que le notre, il vaut infiniment moins que le change américain. La livre sterling est battue de loin par le dollar. Pourquoi donc le gouvernement anglais a-t-il mis fin à un état de choses qui arrangeait tout le monde ? Un des techniciens les plus considérés, en la matière, M. Alfred Neymark a dit à un de nos confrères son opinion sur le sujet.

« Je ne puis faire qu'une supposition : c'est que le gouvernement anglais pensait sans doute que les forces économiques devraient agir seules par la libre détermination des changes, sans aucune intervention officielle, et que le jeu de ces forces économiques aurait pu lui être favorable. C'était prématuré et les faits le prouvent, ce qui ne veut pas dire que cette situation ne se modifiera pas. »

Que conviendrait-il donc de faire ? Purement et simplement ce que je n'ai cessé de demander, depuis le commencement de la guerre, avec nos grands amis d'Italie, Luigi Luzzatti, Maggiorini, Ferraris, Stringher : l'unité de front financier. »

L'avis donné par M. Alfred Neymark est excellent, mais en attendant que cette libératrice unité de front financier soit établie et que nos alliés comprennent la nécessité de rétablir la valeur de notre franc, il serait prudent de nous aider nous-mêmes. M. Clavelle, ministre des Travaux publics et homme de réalisation, a eu cette excellente pensée. Il s'est dit que l'un des meilleurs remèdes à apporter à la crise du change était d'augmenter le plus possible nos exportations et les journaux viennent de publier sous sa signature une louable circulaire adressée aux divers réseaux de chemins de fer et destinée à faciliter nos envois à l'étranger.

De même que nous approuvons l'idée de M. Alfred Neymark, nous louons grandement la résolution prise par M. Clavelle. Malheureusement il ne suffit pas de souhaiter la réalisation d'une chose pour obtenir satisfaction. Vouloir et pouvoir sont deux verbes qui sont le plus souvent en état d'antinomie. M. Clavelle veut augmenter nos exportations. La chose est-elle faisable ? Nous en doutons au point de vue alimentaire, il ne saurait être question de nous démunir du moindre produit agricole, et au point de vue industriel, nous nous demandons si nous ne sommes pas dans l'incapacité absolue d'accomplir un effort sérieux et utile. Il serait intéressant d'ouvrir à ce propos une vaste enquête chez nos fabricants mais, a priori, il n'est pas téméraire de penser que presque partout il nous serait répondu par un « non possumus ». Incidemment nous avons l'occasion d'avoir quelques renseignements sur l'industrie du meuble. Il ressort de ce que nous avons appris que momentanément nos fabricants ne doivent pas songer à poursuivre l'exportation d'avant-guerre. C'est à peine s'ils peuvent faire face à la production strictement nécessaire. La guerre a fait des vides nombreux dans les rangs et, d'autre part, les ouvriers étrangers qui travaillaient avant 1914 dans nos ateliers en sont partis et ne sont pas revenus.

Ce que nous dirons pour l'industrie du meuble s'applique à toutes les autres industries.

En résumé le problème posé est d'une solution particulièrement difficile. La crise du change se complique de la crise de la main d'œuvre et c'est à ces deux crises qu'il importe de porter remède simultanément. C'est pour précher la grande loi du labeur à toute la France travailleuse. Plus que jamais le temps c'est de l'argent. Produire, produire et encore produire. Le salut de notre Pays est dans le travail.

Ernest DUPONT.
(Agence Paris-Télégrammes).

INFORMATIONS

L'Allemagne va également publier des documents

La publication du Livre rouge autrichien et les commentaires de la presse ont stimulé le zèle du gouvernement allemand.

Une note officielle rappelle que la composition de la commission, chargée de la publication des documents allemands, offre toutes les garanties et annonce la publication, en octobre, de documents relatifs à la période comprise entre le meurtre de Sarajevo et à la déclaration de guerre.

La République de Birkenfeld

On mande de Berlin à la Deutsche Allgemeine Zeitung que la République de Birkenfeld serait reconnue dès sa fondation. Elle serait subordonnée au premier Président des pays rhénans comme médiateur pour les territoires industriels jusqu'à la solution de la question de séparation.

Echec bolcheviste

Pour contraindre les Esthoniens à reprendre les pourparlers de Paix interrompus, les bolchevistes ont pris l'offensive sur le front de Pskov, le 23 septembre. Mais, par une contre-offensive, les troupes esthoniennes ont enrayer l'attaque de ces derniers et ont anéanti complètement deux régiments bolchevistes.

Une mission économique va partir pour l'Amérique

Les missions alliées économiques, française, belge, anglaise, italienne, qui doivent se rendre à la conférence internationale du commerce, parti-international, sur l'« America », le 27 octobre. Les missions alliées, de leur côté, comprennent les hommes les plus importants dans les affaires. L'Amérique va demander à l'Europe : « De quoi avez-vous besoin ? Comment pouvons-nous vous aider, en transportant en Europe ce qui vous est nécessaire ? »

Au sujet de Fiume

Le conseil de la Couronne aura à se prononcer sur deux projets. Le premier serait la substitution aux troupes actuellement à Fiume d'un corps de volontaires. Des mises en congé pourraient être accordées.

Le deuxième projet comporterait la prise de possession officielle de Fiume par l'Italie jusqu'à ce que la Conférence se soit prononcée. Enfin on envisagerait l'envoi d'une communication officielle adressée au Président Wilson.

Chambre des Députés

Séance du 25 septembre

Dans sa séance du matin, la Chambre discute le projet des douzièmes provisoires. M. Brousse proteste contre les ordres du jour votés par les fonctionnaires, ordres du jour pleins de menaces contre le Parlement. Il demande quelles mesures compte prendre le gouvernement.

M. Klotz répond que le Gouvernement n'est sous la pression de personne. Il espère que toutes les difficultés seront aplanies, mais il affirme que le Gouvernement ne tolérera aucun excès.

Une réduction de 20 millions est votée sur les crédits de la guerre et 5 millions sur les crédits de la marine.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du traité. M. Clemenceau monte à la tribune. C'est l'ensemble du traité qu'il faut voir, dit-il, et non quelques questions de détails. La question militaire et la question économique ont été conduites par l'Allemagne de telle façon que si elle ne nous avait pas déclaré la guerre, le monde entier eût été germanisé. M. Clemenceau parle de l'entrée des Alliés dans la guerre. Anglais et Américains ont apporté un grand concours à la France et avec eux, la France a vaincu. Il répond au reproche qu'on lui a fait de n'avoir pas consulté le Parlement sur la question du traité. L'article 8 de la Constitution ne le permettait pas.

Quand le traité sera ratifié, ajoutet-il, nous aurons fait une œuvre qui tiendra une grande place dans l'histoire. La France a sauvé le monde à la Marne et à Verdun, mais sans les Alliés la France aurait-elle gagné la Victoire ? Nos Alliés ont commis de petites injustices ; ils nous ont lésés de petits biens. Allons-nous le leur reprocher et oublier l'aide qu'ils nous ont apportée ?

Le texte du traité ne vaut que par l'application. A vouloir l'examiner à la loupe, on ne peut que le discréditer. Il n'y a pas un ensemble de possibilités : c'est au Parlement qu'il appar-

tient de les rendre favorables à la France. Dans tous les cas, M. Clemenceau n'aurait jamais accepté de se séparer des Alliés dans la discussion du traité : à moins qu'ils ne nous aient imposé des conditions inacceptables. Mais il n'en est pas ainsi. « Si vous étiez coupables, déclare M. Clemenceau aux députés, de méconnaître ce que le traité contient d'avenir pour la France, il n'y aurait pas assez de malédictions pour vous dans le cœur des fils de ceux qui sont tombés. » Mais M. Clemenceau est certain que le traité sera voté par le Parlement.

M. Renaudel fait entendre diverses critiques contre le traité. Il dit que la sécurité de la France ne peut être garantie que par une Société des Nations fondée sur le désarmement universel.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 26 septembre

Dans sa séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet relatif aux douzièmes provisoires qui sont votés. L'ensemble de crédits est de 6 milliards 523 millions.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du traité. M. Renaudel expose les idées dirigées de son parti pour une politique internationale. Il salue l'avènement de la Société des Nations comme le signe du triomphe de la liberté des peuples.

M. Lefèvre dépose une motion invitant le Gouvernement à engager des négociations avec les signataires du traité de Versailles pour l'adoption d'un avenant au traité rendant effectif le désarmement de l'Allemagne et de ses alliés par l'interdiction de certaines fabrications de guerre.

Les motions ont renvoyées à la Commission.

Sénat

Séance du 26 septembre

Le Sénat discute le projet tendant à proroger la loi sur la taxation des loyers. M. Colin explique le but du projet : réprimer la spéculation illicite sur les loyers. Le projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

JUSTICE SE FERA

La volaille est hors de prix ; il n'est plus possible d'acheter de la charcuterie. C'est une constatation que fait tout le monde. Cependant, dit-on, les propriétaires élèvent des volailles, engraisent des porcs. Oui. Interrogez un propriétaire : il vous répondra : « Il fallait nous donner du maïs, à bon compte. Et aujourd'hui, volailles, charcuterie seraient peut-être à un prix abordable. »

Il s'est produit, hélas ! pour le maïs ce qui s'est produit pour l'avoine, pour le son.

Le ravitaillement envoyait bien des wagons de maïs dans le Lot, comme il a envoyé des wagons d'avoine et de son. Mais si ces wagons sont arrivés en gare de Cahors, ils ont filé d'urgence vers des pays plus hospitaliers, dans des fermes où les propriétaires ne peuvent pas marchander une denrée qui est indispensable à l'alimentation du bétail.

Si coqs et poules de ces fermes avaient à tirer l'arigo le maïs, si pour ses repas plantureux, le cochon, « ce cher arigo » comme l'appellait Monselet, trouvait des pâtées de maïs, coqs et poules et cochons du Lot, n'en furent pas gâtés.

De plus, il y a beau temps que les ménagères n'ont pu offrir aux maris un gâteau de farine de maïs.

Et les bonnes vieilles qui chantaient à travers les rues de Cahors : « Dou millions tout caou, tout caou » n'ont pas encore reparu. « Yo pas dé mil. »

Il n'y a pas de maïs ? Il y en aurait eu, si on n'avait pas trafiqué sur le maïs, comme on a trafiqué sur l'avoine, sur le son.

Les réflexions ont fait main basse sur toutes les denrées. Que leur importait que la question d'alimentation fut une angoisse pour la population. Ils faisaient des affaires. Ils les ont faites. Ils sont riches à présent. Il n'y avait pas de maïs ? Non certes, il n'y en avait pas dans les fer-

mes du Lot, puisqu'il avait été réquisitionné par l'intendance, par les ravitailleurs dont la population de France, au moins celle du Lot, ne saurait garder un souvenir joyeux !

Cocorico, chantait d'une voix enrouée le coq des Queyssiens ou de l'ancienne auberge de « Prén té gardo », à Regourd (Cocorico : pas un grain de maïs dans le jabot ! Un coq sans maïs n'engraisse pas ; la poule ne pond pas.

Il n'y avait pas de maïs dans les fermes, comme il n'y avait pas d'avoine et de son. Mais le service du ravitaillement, par l'intermédiaire du bureau permanent en envoyait quelques wagons de temps à autre.

Eh bien, oui : mais ce maïs arrivé en gare de Cahors, a-t-il été tout et toujours réparti entre les propriétaires, éleveurs du Lot ?

En attendant, voici deux wagons de maïs, qui n'ont pas servi à engraisser la volaille ni les porcs du Lot.

C'était en avril. Les wagons 30.786 et 93.274 chargés de maïs étaient en gare de Cahors. Ils reflèrent comme ils étaient venus : tout pleins de maïs. Ils allèrent se vider : le wagon 30.786 à Limoges ; le wagon 93.274, à Aurillac.

Cocorico, chantait le coq, attendant la poignée de grains : dans son étable le « cher ange » grognait d'aise, espérant que la fermière viendrait lui apporter sa petite gourmandise.

Coqs, poules, cochons du Lot ont attendu en vain. Le maïs n'était réservé qu'aux coqs, poules et cochons des proprios riches qui payaient rubis sur l'ongle les fortes commissions.

Quand donc se décidera-t-on à examiner un peu attentivement les tracés auxquels se sont livrés les spéculateurs lotois pendant la guerre.

Jamais ? C'est pas possible. Si les électeurs le veulent, aux jours prochains des consultations électorales, ils sauront bien exprimer leur volonté en ne votant que pour des hommes qui prendront l'engagement formel de faire rendre gorge aux agitateurs, aux spéculateurs, aux détresseurs, aux affameurs, qui ont eu et qui ont encore de puissants protecteurs, politiciens et administrateurs.

Ça ne peut pas durer : Ou bien, la justice ne sera plus qu'un vain mot.

LOUIS BONNET.

Un règlement, s. v. p.

Nous recevons beaucoup de plaintes au sujet du service des autobus : trop de plaintes justifiées. Toutes sont signées. Un vil mécontentement règne parmi les populations intéressées. Nous n'y pouvons rien. Nous enregistrons et enregistrerons scrupuleusement ces plaintes.

Ceux qui ont organisé ce service auraient dû établir un règlement et obliger les entrepreneurs à l'observer. On n'improvise pas du soir au matin un service de transports, de communication ; sans doute, il fallait aller vite. Le Lot avait été privé pendant 3 ans de moyens de transports, de communication. Les populations qui sont restées isolées pendant 3 ans, avaient droit que leurs intérêts fussent pris en considération.

Mais la hâte qu'on a apportée à leur donner satisfaction, la hâte surtout de faire réaliser des bénéfices énormes à des amis complaisants, n'aurait pas du faire perdre de vue à nos administrateurs grands et petits politiques, que le public avait droit à des égards, et qu'il ne devait pas être à la merci de l'arbitraire des entrepreneurs soigneusement choisis et stylés de ces grands et petits politiques.

Aussi bien, nous le répétons, pourquoi un règlement d'intérêt public n'a-t-il pas été imposé aux entrepreneurs ? Si gagner de l'argent, beaucoup et vite, le plus possible, est le seul but qu'on ait voulu attendre, certes on peut affirmer que le but sera rapidement atteint.

Car le voyageur paie cher, très cher une petite place dans l'autobus, encore plus cher pour le petit colis dont il est chargé.

Mais si encore, le voyageur pouvait en avoir pour son argent, c'est-à-dire sa petite place quand il a besoin de prendre l'autobus, il n'y aurait que 3 quarts de mal.

Selon la tête du voyageur, il y a une place pour lui ou il n'y en a pas.

En cours de route l'autobus ne prend aucun voyageur, à moins qu'il ne soit un ami, un pistonné des politiciens ou de l'Administration — avec un grand A.

« Complet ! » L'autobus ne daigne pas s'arrêter dans les communes ; et les villageois qui veulent aller au chef-lieu de canton ou qui doivent se rendre à la ville pour traiter quelques affaires, restent en panne sur la route.

On ne comprend rien à cette organisation : on ne constate qu'un fait, c'est le mauvais vouloir des profiteurs du service d'autobus cependant subventionné à raison de 450 francs le kilomètre par les contribuables.

Où ou non, les autobus doivent-ils s'arrêter dans les communes qu'ils traversent ; oui ou non doivent-ils prendre les voyageurs de ces communes qui veulent se rendre à une localité voisine, en ne payant évidemment que le trajet de leur commune à cette localité.

Il devrait en être ainsi, si les autobus étaient faits dans l'intérêt du public. Mais, vraiment est-ce dans son intérêt ? Rien ne le prouve encore. Mais nos populations se fâchent ? Ce n'est pas à tort.

L. B.

On se f...iche du paysan, des consommateurs !

On sait qu'il est toujours aisé de verser de l'argent à une caisse publique, administrative. « Portez des sous, on les reçoit toujours. » pourrait être affiché sur les guichets de ces caisses.

Mais on sait aussi que si on veut toucher le moindre centime aux caisses publiques, administratives, oh là là, il faut établir un tas, un tas, un monceau de formalités.

En vous présentant au guichet, avec un papier qui vous donne droit à toucher une somme due, vous pouvez être persuadés qu'on vous prend d'abord, pour un escroc. Il faut montrer vite, patte blanche, c'est-à-dire, les papiers dûment certifiés, paraphés, légalisés, cachetés. Alors ça colle. On vous paie, ou plutôt on vous rend l'argent que vous avez versé.

Mais encore, dans les caisses publiques, les formalités remplies, on vous règle immédiatement, tandis que dans les administrations, c'est tout un fourbi pour toucher votre argent.

Parmi plusieurs faits, nous en relevons un : Il existe à la Préfecture un « bureau de pommes de terre ». Ce bureau est chargé d'envoyer une quantité de pommes de terre aux communes qui en font la demande. Jusque là, c'est bien.

En prenant livraison des pommes de terre, les acheteurs sont tenus de verser le prix des tubercules. C'est très bien jusque là.

Comme ces pommes de terre sont dans des sacs, les acheteurs sont obligés de consigner une somme de 3 francs par sac. Mais l'administration informe les acheteurs que lorsque les sacs seront rendus, les 3 francs seront remboursés. Jusque-là tout est parfait.

Mais les acheteurs rendent les sacs, et on ne leur rembourse rien. Ça ce n'est plus de jeu, n'est-ce pas ? Ce n'est pas vrai ? Qui ose dire cela ?

Il y a plusieurs communes du Lot, notamment une, qui a pris livraison de sacs de pommes de terre, au mois de mai 1919, qui a payé les pommes de terre, qui a consigné les 3 francs par sac, et qui a rapporté depuis le mois de mai, 3 jours après la livraison, les sacs.

On a repris les sacs, on n'a pas rendu l'argent. Cela date du mois de mai 1919. Les pommes de terre sont mangées depuis longtemps déjà, et l'argent des sacs est encore dans les Caisses du « bureau des patates » de la Préfecture. Les acheteurs voudraient être remboursés.

Ça, ça s'appelle se f...icher des paysans, des consommateurs !

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Gontal Paul-Henry, caporal à la 21^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : bon grade dévoué, plein d'entrain. A entraîné son escouade à l'attaque et a été blessé pendant l'assaut, le 3 août 1916. Mort des suites de ses blessures. A été cité.

Borredon Paul, sergent à la S. H. R. du 207^e rég. d'infanterie : modèle de courage et de dévouement. S'est particulièrement distingué, le 14 avril 1917. A été mortellement blessé en assurant la liaison téléphonique entre le chef de corps et la première ligne. A été cité.

Berche François, soldat à la 22^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : a été tué le 17 avril 1917, en se portant courageusement en avant pour prendre des positions ennemies fortement organisées. A été cité.

Boisseau Jean, soldat à la 18^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie : grenadier d'élite et d'une bravoure éprouvée. Tué à son poste de combat, le 12 avril 1917, pendant un violent bombardement. A été cité.

Au 7^e

M. Commaillieu, lieutenant-colonel est nommé au 7^e ; M. Poirier, chef de bataillon à titre temporaire au 7^e d'infanterie, est promu chef de bataillon à titre définitif et passe au 71^e d'infanterie.

Par décision du 21 septembre, MM. Feuga, chef de bataillon au 7^e et Bailargeau, capitaine trésorier au 7^e, sont maintenus avec la mention « service » au titre de première garnison d'après guerre, au 7^e.

Compatriotes

Nos compatriotes MM. Lavelle, chef de bataillon au 19^e d'infanterie, passe au 83^e ; Massoubre, chef de bataillon au 161^e, passe au 126^e d'infanterie.

Dans la marine

M. Raymond Pélaprat, de Cahors, maître d'équipage dans la flotte de guerre, vient d'être nommé au commandement du chalutier « Agache », pour servir dans la division Syrienne. Nos félicitations.

Service de santé

MM. Belloq et Kuntz, médecins aides-majors de 2^e classe sont promus au grade de médecin aide-major de 1^{re} classe et affectés à la 17^e région.

Gendarmerie

M. L'Escalier, adjudant de gendarmerie à Puymirol (Lot-et-Garonne) est nommé à Cahors.

Enseignement primaire supérieur

M. Amelin, chargé de la direction de l'école primaire supérieure de Mezin, est chargé de la direction de l'école primaire supérieure de Luzech en remplacement de M. Cougot, non installé.

Au sujet du ravitaillement en blé

Des bruits alarmants ayant couru durant les dernières semaines au sujet du ravitaillement en blé de notre département et la Grande Presse ayant même annoncé la possibilité du retour aux tickets de pain, par suite du déficit considérable de notre production nationale, M. Rey, notre dévoué sénateur du Lot, a appelé l'attention du ministre du ravitaillement sur cette fâcheuse situation et lui a demandé de vouloir bien assurer notre alimentation en pain.

Voici la réponse qui lui a été faite :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation dans laquelle va se trouver très prochainement le département du Lot au point de vue de l'alimentation en pain.

Pour répondre aux préoccupations dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les expéditions ci-dessous indiquées viennent d'être faites sur le département du Lot :

1000 Qx de farine du port de Bordeaux. 2000 Qx de farine du port de Ceste.

D'autres expéditions vont suivre et seront poursuivies jusqu'à ce que les besoins du département soient satisfaits.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire du Ravitaillement.

Charles ROY

Question au ministre des P. T. T.

M. Emile Rey, sénateur, demande à M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes si un régime particulier n'est pas institué, en ce qui concerne les traitements durant les congés de maladie de trois et six mois en faveur des employés de son administration qui ont repris du service après avoir été blessés à la guerre.

Réponse. — Les agents, sous-agents et ouvriers des postes et des télégraphes mobilisés et remis à la disposition de l'administration ont droit, avant la reprise de service, à un congé de quinze jours.

Ceux qui, à l'expiration de ce délai, sont reconnus incapables de reprendre immédiatement leur emploi bénéficient des congés de maladie prévus par le décret du 9 novembre 1853, aux termes duquel les fonctionnaires peuvent conserver leur traitement entier pendant les trois premiers mois de leur absence et la moitié du traitement pendant les trois mois suivants.

Toutefois il est fait application aux mobilisés, qui ont été réformés à titre temporaire ou définitif (ou placés hors cadres ou rayés des cadres s'ils étaient officiers de complément) par suite de blessures ou de maladies contractées aux armées, des dispositions du décret du 24 juillet 1917 qui prévoit la concession de congé à traitement entier, pour une durée maximum de deux ans à partir de la cessation du service militaire.

La Cathédrale de Cahors

Le Journal du Lot a publié, dernièrement, deux articles intéressants sur notre Cathédrale. Dans le premier, M. Grangé nous fait connaître les impressions d'un Anglais de marque, qui estime que le joyau de Cahors est sa cathédrale. Dans le second, M. Faurel, parlant de l'Eglise à coupoles de Souillac, dit qu'elle appartient à l'école périgourdine plus communément appelée Romane-Byzantine.

J'estime que l'Anglais a mille fois raison, mais je crois que M. Faurel a tort, qu'il est dans l'erreur.

Notre cathédrale en effet, considérée au point de vue technique, au point de vue de la science de la construction, est le chef-d'œuvre de l'architecture française. Aucun autre monument ne présente une nef aussi vaste, un vide aussi grand sans soutien intérieur. Elle n'a été dépassée à ce point de vue que par la fameuse galerie des machines de l'Exposition de 1900. Cette particularité me fut signalée, il y a peu d'années, par un élève de l'école des Beaux-Arts de Paris, pour qui il fut une révélation. Et il s'étonnait, avec raison, que ses professeurs pas plus que les traités d'archéologie, se contentassent de signaler notre cathédrale parmi les églises à coupoles, sans insister sur son importance technique, sur la hardiesse de ses coupoles. Ils parlent plus longuement de St-Front de Périgueux, qui lui est bien inférieure à ce point de vue.

Quant à M. Faurel il a dû baser son opinion sur l'antique avis de M. de Verneuil, archéologue périgourdin, qui préchait pour sa paroisse : mais le mal fondé de cet avis a été péremptoirement établi, d'abord par M. Brutaill, archiviste actuel de la Gironde et archéologue mieux averti que M. de Verneuil, et par notre sénateur, M. Rey, dans sa brochure sur les origines de notre cathédrale.

Il conviendrait de dire, plutôt, que les églises à coupoles de la région appartiennent à l'école queyroneuse. Notre vieille province, en effet, présente une véritable floraison d'églises à coupoles, parmi lesquelles émergent celles de Cahors, de Moissac et Souillac.

J. DAYMARD.

Fête du quartier de la gare

Voici le programme de la fête organisée par la jeunesse du quartier de la gare, samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 septembre.

Samedi à 8 h., 1/2, distribution des bouquets aux jeunes filles du quartier ; retraite en musique.

Dimanche : messe à 11 heures à la mémoire des soldats morts pour la Patrie.

A 15 h., bal public ; à 21 h., illuminations ; à 21 h., 1/2, bal public.

Lundi à 14 heures, jeux divers ; bal d'enfants, distribution de gâteaux.

A 20 h., illuminations à 21 h., bal. A minuit, le grand père traditionnel, dansé par la plus aimable belle-mère du quartier.

Paix éternelle

UN GRAND DIVORCE

Tous, nous le souhaitons du fond de notre cœur : puisse la Ligue des Nations, fidèle à la foi jurée, étendre l'Allemagne à la ligature et la réduire à l'impuissance pour toujours ! C'est le vœu de tout vrai Français. Malheureusement, je n'y crois pas ; toute œuvre humaine s'effrite, mortelle comme les mortels qui l'ont créée !

Nos Immortels, eux-mêmes, disparaissent et le poète n'a-t-il pas dit des rois :
Et, dans leurs grands tombeaux,
Où leurs âmes hautes
Font encore les vaines
Hiss sont mangés des vers.

L'Histoire, se plait-on à répéter, est un éternel recommencement, le flux et le reflux continuels de la vie et de la mort. « Je vous attendais, il y a longtemps, depuis l'époque du Prince Noir », disait Clémentine aux Anglais, quand ceux-ci vinrent à nous et firent amende honorable devant la statue de Jeanne d'Arc, à Paris.

Les voilà nos alliés ! Ils se battirent contre les Russes avec nous à Sébastopol, et, dans la guerre mondiale, ils luttèrent côte à côte : Russes et Japonais se sont mesurés dans cette longue campagne, où les Nippons ont prouvé leur intelligence, leur endurance, leurs connaissances tactiques et, durant cette horrible guerre, les Japonais ont fourni leur artillerie à leurs récents ennemis, Humbert et Guillaume s'aimaient comme deux frères ; mais voilà que tout d'un coup, ils rééditent la tragédie antique des frères ennemis. L'incendit de Fiume met l'Entente dans l'embarras ; je ne parle pas de la Russie, et je passe sous silence la désagrégation allemande dont l'union, faite en ciment armé, semblait devoir braver les siècles.

Tout passe ! rien ne subsiste ! voyons ! faisons un peu de psychologie ! Se rapprocher de quel'un, se lier d'amitié avec lui, c'est croire en lui.

Or, y avez-vous jamais réfléchi ? que signifie croire ? je crois = credo = cor do = je vous donne mon cœur ; c'est cette merveilleuse étymologie qui a fourni à un savant français un travail remarquable de linguistique dont l'érudition allemande fut jalouse.

Or, mon cœur a une capacité limitée d'aimer ; à mesure que j'aime davantage à droite, mes sentiments de gauche libèrent. Voilà pourquoi un frère, marié, son enfant est jaloux, et se sent que le cœur de son fils ou de sa fille lui échappe.

Donc, si j'adhère à une alliance, quelle qu'elle soit la nature, je m'allie les sympathies des Neutres ; il se produit forcément un ferment latent de discorde, et un ferment... ferment. Je me rapproche de quel'un et je m'éloigne d'un autre.

De la psychologie, passons à la physique ; peut-être celle-ci va-t-elle me donner tort ! Les pôles de noms contraires s'attirent. Américains et Anglais sont attirés vers la France. Mais vous êtes dans l'erreur ! A moins que, attirés tous deux vers un même but ; l'intérêt, ils ne finissent par se butter. Avez-vous jamais vu « l'intérêt » mettre les gens d'accord ! Il réunit, mais déunit, sans voir.

Passons du général au particulier, des nations aux familles ! Des familles se haïssent et leurs enfants s'épousent ! Des familles, depuis des siècles, sont liées d'une amitié indéfectible et voilà que, à propos d'une succession, d'un partage, la discorde éclate et les années passées dans la paix, s'évanouissent comme des bulles de savon.

Un mariage, à la fois, est un mariage de lycée, appartenant au monde parisien, marie une fille d'un premier lit. A la cérémonie assistait sa première femme, ainsi que la seconde, autrefois l'amie de celle-ci.

Cet infortuné mari s'y trouvait naturellement, avec sa troisième femme — 3 femmes, pour un mari dans le même salon ! Comme au Palais-Royal. Or, je viens d'apprendre que ce héros divorcé et se remaria pour la 4^e fois avec sa... première femme. Ça vous étonne-t-il, pas le moins du monde !

Histoire familiale, histoire intime, histoire historique. Tout se ressemble ; tout prenant naissance dans le cerveau et le cœur de l'homme.

Les familles, les Etats, les Nations, toutes proportions gardées parcourent les mêmes étapes, la Terre a ses commotions, les Nations ont leurs révolutions, obéissent, eux aussi, à la gamme des sentiments, des passions. Le Monde est un volcan ! Pas même au Firmament, la paix n'a pu régner.

Et tout-à-coup, à l'aube de la création, couple plus merveilleux que le Soleil et la Lune ! Radieux, étincelant, emportant de ses feux le Levant et le Couchant, fécondant le Monde, adoré même par les Humains, le Soleil, immobile et majestueux, voyait sa douce et serene épouse se transformer à travers l'espace et lui donner tant de marques d'affection passionnée, que bientôt la voûte céleste fut parsemée, constellée de ces diamants innombrables, leurs divins enfants.

Mais voilà qu'un jour les serpents de la discorde font entendre leurs sifflements stridents à travers l'empyrée. Le Dieu du jour altise de ses rayons coupables des désirs inassouvis, éveille des amours adultères ; le visage de Phébé la blonde s'altère, se creuse de rides profondes, pronomes comme des vallées et Jupiter prononce le divorce.

Désormais l'époux infidèle vivra seul et disparaîtra à l'occident, conscient de sa faute, houlé de remords ! Mais au moment où il nous quitte, la Lune, toujours aimante, apparaît timidement à l'horizon opposé, derrière un nuage, afin de considérer une dernière fois, à la dérobée, son royal époux.

Furieux, celui-ci rougit, et de ses derniers feux, colore la cime des montagnes.

C'est le crépuscule, c'est la nuit, et, solitaire, entourée de ses orphelins qui la consolent, la Lune à la lumière argentée, veille sur la Terre endormie. Là-Haut, la Paix n'a pas duré !

Mais alors quelle conclusion tirez-vous ? Caligula disait un jour : Je voudrais que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, afin de pouvoir la trancher d'un seul coup.

Moi, je voudrais que la jeune France n'eût qu'une seule oreille et je lui dirais : Aie beaucoup d'oreilles, ne compte que sur toi pour être réellement forte, travail-le par toi-même, observe tes ennemis, prends de leurs qualités ce qui correspond à ton caractère, sois disciplinée, méthodique, opiniâtre, ignore rien de ce qui se passe au-delà des frontières, donc voyage et remarque.

Ne te laisse pas leurrer par tous les bateleurs de la politique qui te prêchent l'égalité.

Les hommes sont tous égaux mais en ce qui ont les mêmes droits de s'élever, d'y arriver par le travail et l'intelligence. Les uns préfèrent les bas-fonds ; les autres aspirent à atteindre lentement les sommets ; ce sont les caractères nobles et d'une ambition légitime.

Imbue de ces principes, jeune France, disciplinée, énergique, allant toujours de l'avant, unie dans la volonté ferme d'être puissante, tu feras la guerre à la guerre, tu l'imposeras, on te craindra et tu maintiendras la Paix, condition de bonheur dans le monde.

Ant. CHÉRY.

LES CAMPAGNES DU 7^e D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

CHAPITRE VI

La poursuite

Le 11, à 5 heures du matin, tout le monde est sur pied. Le bruit court avec persistance que les Allemands sont battus et que, profitant de la nuit, ils ont commencé leur mouvement de retraite.

Cette rumeur semble se confirmer par le silence anormal qui règne sur le champ de bataille.

Enfin, la nouvelle est rendue officielle sur un ordre que reçoit le régiment de se lancer à la poursuite de l'ennemi dans la direction de la Cense de Blanzay.

Il faut avoir vécu cette heure-là pour en connaître véritablement toute la portée.

Dans le bivouac, c'est du délire ! On s'embrasse, on pleure, on rit, on chante... Le sac paraît plus léger sur les épaules lorsqu'on se met en marche.

Pour la première fois, nous traversons le champ de bataille dans toute son étendue et ce n'est pas là le spectacle le moins réconfortant de ces cinq jours de combats.

Fantassins et artilleurs voient leur cœur ! Les petits bois de sapins sont remplis de cadavres allemands fauchés par les balles et par nos 75.

Ici ce sont des sections entières encore alignées comme à la manœuvre et qu'un obus français a clouées sur place. Plus loin, au pied d'un poteau télégraphique, dix corps allemands sont entassés. On dirait une grappe qu'on aurait laissé tomber après en avoir coupé la queue. Le poteau décapité par un obus donne l'explication de cet amas sanglant.

Dans la précipitation de leur retraite, les Allemands ont abandonné un grand nombre de leurs blessés : toutes les granges en sont pleines, mais il est bon de se méfier, car certains d'entre eux ont conservé leurs armes et n'hésitent pas à nous tirer dans le dos après nous avoir demandé à boire.

Nous avançons toujours. Maintenant la désolation commence ! Les villages sont en feu. Pour manifester leur désespoir de n'avoir pu atteindre Paris, ces dignes fils d'Attila accumulent les ruines derrière eux.

Tout ce qui n'a pas été brûlé a été pillé, saccagé, souillé.

Les Allemands fuient en trois colonnes : l'artillerie sur la route, l'infanterie et la cavalerie à travers champs.

Leurs pistes sont jalonnées par des milliers de bouteilles vides. Ces soudards n'ont pas voulu quitter la Champagne sans goûter à l'ivresse que procure son vin, puisque maintenant ils doivent faire leur deuil de cette province qu'ils convoitaient.

Mais dans leur buverie ils n'ont pas connu la mesure : ils ont bu « kolossallement » !

Ensuite ils se sont acharnés sur tout ce qui représente la vie d'un peuple civilisé et les ordures qu'ils ont laissées, le mépris qu'ils ont proféré pour les cadavres de leurs compagnons d'armes, tout cela porte l'empreinte nette, caractéristique de la « Kultur » allemande, c'est-à-dire la négation de toute civilisation.

Un petit tonbe ! Nous arrivons à Prigny, sous une pluie battante, à la tour ministre des maisons embrasées.

Ça sent la chair rouillée ! Ce sont probablement des blessés allemands que leurs « Kamrades » ont ainsi gâtés...

Hélas ! ce sont peut-être des vieillards français... Oh ! les bandits qui ont osé cela !

Après quelques heures de repos, nous repartons par Songy, St-Martin, Francheville, Dampierre et Moivre.

Nous doublons les étapes. La fatigue ne compte plus. Le 13 septembre, nous traversons Somme-Tourbe, complètement brûlé et vaguemoulin en flammes. Nous cantonnons à Minacourt, que les Germains n'ont pas eu le temps d'incendier.

Les avant-postes sont pris et deux compagnies sont envoyées à la Ferme Beauséjour où elles se heurtent à un bataillon ennemi. Une vive fusillade s'engage, mais en raison de l'heure tardive et de l'extrême fatigue des hommes, le combat n'est pas poussé plus à fond.

Le lendemain, la bataille reprend sur tout le front Mesnil-Hurlus et Ferme Beauséjour. Notre artillerie nous soutient faiblement. Par contre, l'artillerie ennemie arrose de projectiles les crêtes que nous occupons, ainsi que les ravins où se tiennent les réserves du Régiment. La Ferme Beauséjour est prise, mais c'est le seul gain de la journée.

Le Commandant Labourdette est grièvement blessé. Le Commandement du Régiment passe entre les mains du Capitaine Laurin.

A suivre.

Lou Gorrit del Quercy

Voici le programme des fêtes organisées pour la saison 1919-1920 par la Société Lou Gorrit del Quercy :
Matinée Dansante du Dimanche 16 Novembre.

Fête de l'Arbre de Noël le Dimanche 25 Décembre.
Matinée Dansante du dimanche 18 Janvier.

Grande Fête annuelle. Lunch suivi de Bal de Nuit, 2^e Samedi de Février, Palais d'Orléans.
Fête de l'Œuf de Pâques, en Avril.
Dernière Matinée et Assemblée Générale, en Mai.

COLONIES DE VACANCES
Par les soins du Gorrit del Quercy, il a été envoyé 214 enfants dans 11 colonies réparties dans le Lot.

COMITÉ DES SECOURS ET PLACEMENTS
Lou Gorrit del Quercy a procuré de nombreux emplois à nos Sociétaires et compatriotes et les offres d'emplois seront également bien accueillies, s'Unir pour s'aider » telle est la devise du Gorrit.

Accident

Un chauffeur de l'usine à gaz et d'électricité de Cahors, André Ventailan, a été blessé, alors qu'il venait de recharger un four, par une pince qui lui est tombée sur le pied. Inopacité de travail de dix jours environ.

Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale

Un concours pour l'emploi de Rédacteur au Ministère de la Prévoyance Sociale, s'ouvrira le 17 Mars 1920. Le programme de ce concours est

déposé à la Préfecture, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Musique du 7^e d'Infanterie

ALLÉES FÉNELON DE 16 H. A 17 H.
Dimanche 28 Septembre 1919

Le devoir des présidents de tous les groupements du Lot, est d'avoir une entrevue à Cahors pour constituer la fédération départementale de toutes les associations de combattants, veuves et ascendants, en laissant à chacune d'elles leur pleine autonomie.

Castelfranc

Conseil municipal. — Le conseil municipal réuni d'urgence le 17 septembre, pour prendre connaissance de la décision de l'administration des Postes, de supprimer toute distribution de courrier le dimanche, a donné un avis très défavorable à cette mesure, qui lèse fortement les intérêts de la population.

Baite de Castelfranc. — Le conseil s'est réuni de nouveau le 23 septembre, pour prendre connaissance des nouvelles surtaxes, proposées par la Compagnie d'Orléans, pour le paiement des frais occasionnés par le transfert de la gare de grande vitesse au pont de Castelfranc. A l'unanimité, le conseil approuve les surtaxes proposées et prie la compagnie de commencer le plus tôt possible les travaux, afin de donner satisfaction aux quinze communes intéressées à ce changement.

Saint-Pantaléon

Erection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. — Constitution du Comité définitif. — Le dimanche 21 septembre courant à 11 heures du matin, a eu lieu dans la salle de la Mairie, la réunion provoquée par le comité provisoire.

M. Villas, adjoint, faisant fonction de maire, qui a bien voulu accepter la présidence, remercie tout d'abord ses administrés d'avoir répondu si nombreux à l'appel qui leur avait été adressé.

Après avoir fait connaître le but de la réunion, M. le Président donne la parole à M. Planacassagne.

Ce dernier prononce l'allocution suivante :
Mesdames,
Messieurs et chers compatriotes,

Dans toutes les communes de France, il va être élevé un monument de reconnaissance à la mémoire de ceux qui ont été les victimes de la plus grande des guerres.

Vous, vous ne voudrez pas que leur mémoire soit à jamais oubliée et, tous, dans un commun effort, j'en suis persuadé, vous vous presserez d'apporter votre obole qui permettra de réaliser le vœu qui nous est si cher en faisant ériger un monument à ces vaillants enfants.

Ce monument rappellera aux générations futures, les lourds sacrifices et les durs efforts qu'on a faits pour maintenir l'intégrité de notre territoire et sauver l'honneur de la France en nous donnant la victoire.

Honneur donc à ces modestes victimes du devoir. Si elles ont emporté dans leur tombeau notre reconnaissance, bientôt nous leur donnerons la preuve qu'elles ne seront jamais oubliées parmi nous.

Abstraction faite de toute idée politique, maintenant, il ne me reste plus qu'à vous inviter à vouloir bien désigner les personnes qui doivent composer notre comité définitif.

Ensuite, M. le Président prie l'assemblée de procéder à la constitution du comité.

A l'unanimité et par acclamations sont proclamés :

Président d'honneur : M. le Dr Darquier, conseiller général ;

Vice-président d'honneur : M. le Dr Peindaries, conseiller d'arrondissement ;

Président : M. Paul Vilas, adjoint ;

Vice-président : M. Lucien Vilas, conseiller municipal ;

Secrétaire : M. Planacassagne, propriétaire ;

Treasorier : M. Clément Combarieu, secrétaire de la Mairie ;

Membres : MM. l'abbé Bru et Chapou instituteur.

L'empressement qu'a mis notre population pour assister à cette réunion, nous en est un sûr garant du succès certain de cette louable et bonne œuvre.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce compte-rendu, de remercier ceux qui en ont pris l'initiative.

Le vent enflait la rivière dont la ligne était indiquée par une avenue de peupliers superbes qui s'inclinaient par centaines, vers le sud en une attitude humiliée de géants faibles, dont les muscles ne sont pas prêts à toutes les concessions. Dans les fonds humides, des chèvres sorties de bonne heure avaient l'air, en brouillant, de lécher de la poussière de sucre.

Comme il prévoyait que la journée serait douloureuse, Gerbert commença par se faire servir un petit déjeuner copieux. Un pêcheur venait d'apporter des truites prises « à la Garglesse tombante ». On les lui apprêta. Et tout en déjeunant, il s'arrêta enfin à une résolution : celle d'aller confier au notaire des Chocats ses hésitations et son chagrin. Les notaires sont des confesseurs, aussi bien que les avocats et les prêtres.

Il se leva et se dirigea vers la maison de M. Berneret ? La dernière de ce côté, tout au bout du village... une grande grille sur la route... oui bien.

Il fit le chemin lentement, s'attardant à des riens : des troupeaux qui sortaient, des bœufs qu'on mettait sous le joug, des batteurs au fléau, des vigneronnes qui chargeaient des cuves. Il avait peur de ce qu'il allait apprendre. Quand il atteignit la grille, il s'arrêta, n'osant plus. La maison était une demeure bourgeoise, joliment située dans un grand jardin, d'où l'on voyait par une échancrure du vallonn, ruisseler la Creuse, pareille à une coulée d'acier noir.

En face, sur la rive opposée, une falaise à pic s'élevait de petits chênes. Et un immense éperon de terres de cultures, partant de Ceaulmont, dévalait en pointe vers la rivière qu'il repoussait violemment dans un gigantesque coude au bas duquel sont des courants perfides.

Il chercha une sonnette et tira. Il tira plus fort et s'aperçut que la sonnette n'avait plus de battant. Alors, il entra, timide, s'inclinant déjà pour saluer au hasard et s'excuser s'il rencontrait quelqu'un.

Figéac
Adjudication. — Il a été procédé, à l'Hospice, à l'adjudication de la fourniture de la viande de boucherie à cet établissement.

M. Mercier, boucher à Figéac, a été déclaré adjudicataire au prix de 4 fr. 98 le kilo.

Le même jour, M. Salvage a également obtenu l'adjudication des travaux de réfection de la couverture de la grange de l'hospice récemment incendiée.

Remonte. — Le Comité de dépôt de remonte d'Aurillac procédera à Figéac, le lundi 6 octobre, à 9 h. 30 du matin, devant la gare, à des achats de chevaux pour le service de l'année.

Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Loupica, Place Champollion.

Permis de circulation pour les céréales. — Il est rappelé aux agriculteurs qu'ils doivent se munir d'un permis de circulation pour le transport des blés, seigles et méteils, ainsi que pour les farines provenant de ces céréales.

Souillac

NOS MONUMENTS

M. Félix de Vernueil a cru y découvrir un jugement dernier traité d'une manière inusitée.

M. Alfred Ramé a reconnu, fort exactement du reste, une des figurations les plus anciennes de la Légende du moine Théophile.

Nous sommes bien ici, en effet, en présence de cette légende fameuse qui a couru une partie du Moyen-Age, qui fut une des plus populaires et que les prédicateurs considéraient comme un sujet d'enseignement moral, parce qu'elle leur permettait de développer les trois thèmes de la faute, du repentir et du pardon.

Elle a été souvent contée par la poésie narrative et représentée plus souvent encore par le bas-relief et le vitrail.

Dans son recueil des Miracles de Notre-Dame, Gauthier de Coincy, moine de l'abbaye de St-Médard de Soissons, lui a consacré un poème qui fut publié en 1898 par M. Mailet d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rennes.

Honorius d'Autun, qui a résumé dans le « Speculum ecclesiae » (1) l'enseignement religieux que le clergé donnait au peuple de son temps, ne manque pas de raconter l'histoire de Théophile dans le sermon type proposé aux clercs pour le jour de l'Assomption.

Enfin, le miracle de Théophile recut au onzième siècle la consécration solennelle de la liturgie.

Ce récit a été sculpté deux fois sur Notre-Dame de Paris : la première fois sur le portail Nord et la deuxième fois dans un médaillon extérieur sur le côté Nord-Est du soubassement de l'abside ; on la voit dans un vitrail de la cathédrale de Beauvais, elle est peinte dans les cathédrales de Laon sur une verrière, on dix-huit sujets inscrits chacun dans un médaillon. On la voit encore dans St-Pierre de Troyes sur un vitrail du chœur et dans l'église de St-Julien du Mans.

(1) Recueil de sermons pour les principales fêtes de l'année écrit entre 1090 et 1120.

Payrac

A la mémoire de Gabriel Rossignol. — Il vient de disparaître en la personne de Gabriel Rossignol de Payrac une des figures les plus intéressantes et les plus originales de cette jeune génération qui a fait la grande guerre et qui sera l'espoir et l'avenir de demain.

Hélas ! le faucheur sinistre semble se jouer des plus nobles ambitions humaines et se complaire à nous ravir la moisson de plus belle, la plus grande, la plus généreuse !

Je connus Gabriel Rossignol au Lycée Gambetta de Cahors. Sa physionomie ouverte et souriante attirait inévitablement la sympathie et dénotait chez lui une intelligence très vive, fine et distinguée.

Il fixa bientôt l'attention de tous : professeurs et élèves, et marcha de succès en succès durant son séjour au lycée de 1906 à 1911. Loin d'exciter en nous la jalousie, nous admirions cet esprit si supérieurement organisé et si modeste en même temps ! Il partit à Toulouse.

Nous le suivîmes et fûmes heureux de lui voir obtenir avec la même assurance la licence ès-sciences mathématiques avec mention très bien.

La guerre l'arracha à ses chères études pour en faire un lieutenant d'artillerie.

Grâce à ses qualités exceptionnelles il rendit les plus signalés services : commandant de batterie, il fit de son unité une unité modèle, ce qui le désigna à l'attention de ses chefs et le fit nommer adjoint de son chef de corps. Au cours de cette dure année 1918, il se dépensa sans compter et fut cité à l'ordre du jour dans les termes suivants :

« Officier aussi actif qu'énergique ; par sa vigueur, son courage calme sous le feu, ses connaissances techniques a puissamment secondé son commandant de groupe pendant toute la durée de l'offensive de septembre 1918 (bataille de la libération), lui permettant d'assurer ainsi

jusqu'au bout, malgré les pertes éprouvées, la mission confiée au groupe. »

La guerre terminée, il revint à Toulouse, se remit au travail avec la même ardeur que jadis et obtint en trois mois le diplôme supérieur de mathématiques. L'agrégation allait prochainement couronner tant de labeur. Et qui sait ? peut-être le doctorat ! Quand un accident stupide est venu interrompre cette carrière si brillamment commencée !

Il emporta les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu et apprécié. Aussi dans son village natal lui fit-on des funérailles imposantes. Je n'oublierai jamais l'attitude si émue et si recueillie de ses camarades démobilisés qui lui exprimèrent en termes simples mais touchants leur affection fraternelle.

Sur la tombe, M. le Maire de Payrac, M. le Dr Constant, retracèrent cette vie si courte mais si bien remplie, toute de travail et de devoir.

Je m'unis à eux pour déplorer la perte de ce jeune homme d'élite, de cet aimable camarade dont le souvenir restera à tout jamais gravé dans nos cœurs !

D. P.

ET LA TAXE DE LUXE ?

Lorsque le Parlement, après avoir supprimé la taxe de luxe, consentit, sur les instances du Ministre, à la rétablir, ce ne fut qu'à la condition de la modifier sans retard.

Cette promesse, comme tant d'autres de nos parlementaires, n'a pas été tenue. La taxe de luxe subsiste avec ses difficultés d'application qui font de tout commerçant un véritable agent du fisc. Aussi les protestations des commerçants français se font-elles, chaque jour, plus véhémentes ; plusieurs groupements importants, tels que les Unions syndicales du commerce et de l'industrie de Montluçon, de Gien, etc., viennent d'inviter par lettre les plus de leurs départements à tonner leurs engagements avant l'ouverture de la période électorale.

Les élus, qui ne demandent qu'à être réélus, seront-ils cette fois disposés à satisfaire ces vœux légitimes.

Paris, 11 h. 45.

NOS DÉPÊCHES

Pas de courses de chevaux
Par suite de la grève des lads, les courses de chevaux n'auront lieu ni aujourd'hui ni demain.

La grève des cheminots à Londres
De Londres : La grève générale des cheminots est mal vue du public anglais. Les grévistes sont 200.000. La situation est considérée comme très grave, car on craint que les mineurs et les ouvriers des transports se joignent au mouvement.

Le Gouvernement remédie à la situation en employant des auto-camions. La première conséquence de la grève sera l'arrêt absolu des approvisionnements, les trains ne pouvant amener le charbon de la mine aux chantiers de distribution.

Les événements de Fiume
De Belgrade : Les événements de Fiume causent une surexcitation très grande dans les milieux militaires serbes qui accusent de complicité le gouvernement italien avec d'Annunzio. Ils expriment l'espoir que Wilson obtiendra coûte que coûte le départ des volontaires italiens.

Ceux qui reviennent de Russie
De Varsovie : Cent décès se produisent journellement parmi les réfugiés retournant en Pologne venant de Russie. La situation des réfugiés deviendra des plus sérieuses avec l'hiver, car les réfugiés sont lamentablement vêtus et sans abris.

Les relations germano-grecques
D'Athènes : Les relations commerciales germano-grecques sont officiellement rétablies.

Les Etats baltiques
De Reval : Les Etats baltiques discutant avec les Bolchevics exigent que la zone neutre soit formée sous l'administration d'un Gouvernement neutre. Les Bolchevics devront livrer leur marine à ces Etats neutres.

Paris, 14 h. 25.

À la Commission de la Paix
La Commission de la paix réunie ce matin sous la présidence de M. Viviani a entendu M. Clemenceau sur la motion Lefèvre relative au désarmement de l'Allemagne.

M. Clemenceau a déclaré adopter dans ses grandes lignes cette motion, mais qu'il ne pouvait accepter les termes dans lesquels elle est conçue.

Le Président du Conseil a ajouté que le traité, notamment l'article 168, lui donnait des armes suffisantes pour s'opposer aux fabrications militaires en Allemagne.

M. Clemenceau a formellement déclaré qu'il ne pouvait accepter que la Chambre fut saisie de la motion Lefèvre avant la ratification du traité et qu'il en ferait une question de confiance.

La Commission s'est ajournée à 15 heures pour statuer.

Une note à l'Allemagne
Le Conseil suprême a décidé d'envoyer, par l'intermédiaire du maréchal Foch, une nouvelle note à l'Allemagne au sujet des affaires baltiques. Cette note fait savoir que puisque le Gouvernement allemand n'a pas tenu compte des notes précédentes, les Alliés sont décidés à prendre contre l'Allemagne des sanctions, en coupant le ravitaillement de l'Allemagne et en lui supprimant les facilités financières qui pourraient lui être accordées.

La grève des cheminots anglais
De Londres : La situation est grave ; tous les transports sont arrêtés. On craint la grève des dockers. Le Gouvernement anglais se demande comment il pourra assurer le ravitaillement. Des mesures excessivement sévères sont prises. La population entière est très hostile à cette grève.

Changement de l'heure
L'heure normale sera rétablie le 5 octobre prochain.

En conséquence, à minuit, dans la nuit du 4 au 5 octobre, l'heure légale devra être retardée de 60 minutes.

Paris, 11 h. 45.

LA HERNIE GUÉRIE PAR LA Méthode LEROY

CHUTES DE MATRICE
DÉPLACEMENTS DES ORGANES

Ce n'est plus une utopie ! La terrible infirmité qu'est LA HERNIE est aussitôt maîtrisée et rapidement GUÉRIE grâce à la MÉTHODE LEROY. Dominant bien haut les promesses de soi-disant spécialistes, la nouvelle preuve ci-dessous, « VÉRITABLE CITATION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SCIENCE », est bien la confirmation des milliers de guérisons déjà publiées ici.

Monsieur LEROY, à PARIS.

Grâce à votre bonne MÉTHODE LA HERNIE que je me faisais souffrir est maintenant complètement GUÉRIE. Vous pouvez compter sur moi auprès de ceux qui souffrent et qui n'ont pas le bonheur de vous connaître. 13 juin 1919, LOURDOU Paul, à Barreches, par Saint-Basély (Aveyron).

Il n'y a plus à hésiter ! Aussi nous engageons les intéressés à ne pas confondre et à venir voir l'éminent praticien, à :

Rodez, dimanche 28 septembre, Hôtel Biney.

Decazeville, lundi 29, Hôtel de France.

Figéac, mardi 30, Hôtel des Voyageurs.

Cahors, mercredi 1^{er} octobre, Hôtel des Ambassadeurs.

Villefranche-de-Rouergue, jeudi 2 octobre, Hôtel Moderne.

Marciac, vendredi 3, Hôtel Ferré.

LEROY, 75, rue Faubg.-St-Martin, PARIS-X.

Nombreuses attestations
Des milliers de malades reconnaissants déclarent que la Poudre Louis Legras est le spécifique par excellence de toutes les maladies des bronches et des poumons. La Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Représentants à la commission
visitant les Marchands et Fabricants de meubles, Bazaars, Quincilliers, Carrossiers, Bourreliers, sont demandés par importante Maison Importation de crin végétal Eltopes, Kapok, Laines, etc... Indiquer références, villes visitées, fréquence des visites dans lettre adressée à SURETÉ DU COMMERCE, 10, rue St-Fiacre, Paris.

Avis de dettes
A dater de ce jour, M. LARTIGUE, à St-Chamarand (Lot), ne paiera plus les dettes contractées par son épouse, née Irma LASCOUX, qui a quitté le domicile conjugal.

VENTE ET ACHAT DE PROPRIÉTÉS
Propriété seul tenant : Terres labourables, aptes à toute culture, bois, suffisants pour les besoins du ménage. On peut tenir 2 paires de bœufs, 20 à 25 brebis. Prix : 15.000 fr.

Très belle maison, avec jardin et terrasse. Prêt et bois. A 2 k. 500 gare, près la rivière du Lot. Convientrait à rentier ou fonctionnaire retraité. Prix modérés.

S'adresser : M^o DELFAU, à Lauzès. Tous les samedis, 2, rue du Temple, à Cahors.

ACHAT ET VENTE
d'immeubles, propriétés de rapport et d'agrément, maisons, villas, jardins, fonds de commerce.

A Vendre actuellement plusieurs grandes maisons de rapport S'adresser : J. DELLARD, 4, rue Coty, et 1, rue du Maréchal Joffre, Cahors.

VERGUES à Montbrun (Aude) demande réservoir toile 20/30 hectos (A Snibre).

MAGASINS du PRINTEMPS -- Cahors

ACTUELLEMENT
 Mise en vente avant inventaire avec baisse de prix
 Voir aux étalages les articles affichés

RENTREE DES CLASSES AU CACHET

E.-P. LOUIS, Libraire-Editeur
36 et 38, Boulevard Gambetta

Livres et fournitures classiques Seul fournisseur du Lycée, du Collège et de toutes les écoles communales

Papeterie riche et ordinaire. Porte-plumes réservoirs Onolo, Watterman's. Rasoirs de sûreté Gillette, Star, Apollo. Magasin de pianos et instruments de musique, Méthodes, Solfèges, Morceaux de musique et Chansonnettes les plus en vogue.

Maison la plus importante de la Région

On demande à acheter
Chien d'arrêt, broussailleur, avec garantie et essai

Ecrire renseignements détaillés et prix : BLANCHARD, Château de Boisse, Castelnau-Montriat (Lot).

A VENDRE UNE CUVE
d'une contenance de 14 barriques
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE
1 CUVE très bon état, contenance 40 barriques
1 — — — — — 20 —
1 lot Barriques usagées en bon état.
S'adresser chez M. FARGE, 6, av. de la Gare, Cahors.

On demande
des OUVRIERS et des OUVRIÈRES
Travail assuré toute l'année
S'adresser à M. FARGE, 6, av. de la Gare, Cahors.

Peut-on se GUÉRIR de HERNIES

CHUTES DE MATRICES
REINS FLOTTANTS
DÉPLACEMENT DES ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il soit trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étranglement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez donc pas plus longtemps, la Méthode du Célèbre Spécialiste HITTEL de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la guérison définitive comme le montre l'attestation suivante :

« Agen, le 22 janvier 1919.
« J'étais atteint d'une hernie, grosse comme le poing, qui menaçait de s'étrangler. Je me suis confié à M. HITTEL, qui m'en a radicalement guéri en un mois sans aucune souffrance, et sans interruption de mon travail. Je tiens à lui donner ce témoignage public de ma reconnaissance. »

« COUSSET, boucher, 23, rue Grande-Horloge, Agen. »

N'hésitez donc pas plus longtemps quand votre vie est en danger, et venez consulter M. HITTEL à :

Fumel, mardi 30, Hôtel de la Poste.

Cahors, merc. 1^{er} oct., Hôtel des Ambassadeurs.

Argentan, lundi 6, Hôtel de Bordeaux.

Les Quatre-Routes, merc. 8, Hôtel de Clavières.

Gourdon, jeudi 9, Hôtel de la Boule d'Or.

Sarlat, samedi 11, Hôtel des Voyageurs.

HITTEL, 45, rue du Château, Brest.

Appareils redresseurs modernes. Membres artificiels.

Une VICTOIRE de la SCIENCE ?

LA HERNIE

Radicalement GUÉRIE

PAR le Prof^o ROBERT de PARIS

Nul ne doit négliger cette affection meurtrière qu'est la HERNIE, ni la comprimer douloureusement sous la funeste pression de bandages défectueux qui sont plus nuisibles que la HERNIE elle-même.

Le professeur J. ROBERT, de Paris, délaissant toutes les METHODES en usage, apporte à tous une GUERISON CERTAINE et GARANTIE.

Parmi les récentes preuves reçues :
M. J. ROBERT,
« Les doux hernieux que je vous ai adressés sont aujourd'hui, grâce à vous, parfaitement GUÉRIS. Croyez à leur profonde gratitude. »

D^r L. FIAULT, médecin-chef E. F. Lantagues (Aube).

En présence de telles affirmations, nous engageons vivement tous ceux que tourmentent les HERNIES ou autres DESCENTES d'ORGANES à aller voir le professeur J. ROBERT qui recevra à :

Brive, 3 octobre, Hôtel des Voyageurs.

Cahors, vendredi 10 octobre, Hôtel Gazeau.

Cahors, samedi 11 octobre, Hôtel de l'Europe.

Aubin, dimanche 12 octobre, Hôtel du Cheval noir.

Decazeville, lundi 13 octobre, Hôtel de France.

Gramat, mardi 15, Hôtel de Bordeaux.

Figéac, mercredi 16, Hôtel des Voyageurs.

Professeur J. ROBERT, 12, Avenue Philippe Auguste, PARIS

A VENDRE UNE CUVE
Etat neuf, cerolée en fer
contenant 95 hectos
S'adresser à M. DUGES, à Fontanes.

A Vendre UN GRAND PORTE-BOUTEILLES et un fauteuil pour malade

(Marque Vincent) monté sur roues
S'ADRESSER : 48, Villa Valentré, Rue Président Wilson.

COINGS ET POMMES

Ne laissez pas perdre vos fruits. Les producteurs de pommes aigres et de coings, ont le plus gros intérêt à les porter ou à les expédier à la confiterie FOUCAULT (près la gare de Cahors) qui les achète au meilleur prix. — Centimes payés. Minimum accepté : 50 kilos.

JE SUIS ACHETEUR de PROPRIÉTÉS de rapport

même très importantes
S'adresser à M. VITRAC, banquier à Sarlat, ou à M. DESPRATS, Immeubles, Maire de Luzoch.

A VENDRE Voiturette Darrac monocylindre

S'adresser Bureau du Journal.

FOUDRE 1.300 LITRES

Etat de neuf et barriques
A VENDRE
S'adresser à M. CALVET, Sous-Inspecteur de l'Assistance Publique, à Cabessut.

A L'ENTENTE AMICALE HUILERIE-SAVONNERIE

GRAISSE VÉGÉTALE
CRÉMELINE
Tarifs envoyés sur demande
Marc BOUET
Salon en Provence
AGENTS DEMANDÉS

Etablissements BRUEL, Fils SOULLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS
Sous la direction de M. JUILLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons de construction de Paris
Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.
Section Electricité
SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur électricien diplômé.
Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.
Télégrammes : BRUEL, Souillac.
TÉLÉPHONE : 4.
LISEZ-MOI !
L'Union Océicole et des corps gras contre la vie chère, Case 68, à Salon (B. du R.). Huile d'Arachide fr. 565 : Savon 72 0/0 fr. 350, franco. Coopératives et Syndicats. Prix spéciaux.

Chronique viticole

L'Art de faire des Vins meilleurs et de bonne conservation

LA SCIENCE ET L'AGRICULTURE

Les progrès de la science œnologique permettent de disposer de nombreux agents d'amélioration des vendanges...

LA PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE tient à la disposition des viticulteurs du Lot les produits œnologiques préparés par l'Institut des recherches scientifiques et industrielles de Malzeville...

1. Biosulfite Jacquemin. — Le biosulfite Jacquemin mélangé à la vendange ou aux moûts produit une sélection des germes, assure une fermentation meilleure...

Tanin. — L'addition du tanin indispensable dans les vendanges blanches, fort utile dans les vendanges rouges avariées...

Multivivures Jacquemin radio-actives. — L'emploi des leucures sélectionnées livrées en milieu liquide et acclimatées à l'acide sulfureux...

Acide tartrique. Tandis que l'acide tartrique est permis sans limites, l'acide citrique dont l'action est surtout utile dans les vins blancs...

Phosphatages. — Le phosphate d'ammoniaque active la fermentation, par temps froid son action est très indiquée...

Paul GARNAL

LA PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE tient à la disposition des viticulteurs tous les renseignements et tous les produits dont ils peuvent avoir besoin.

Le co-gérant : B. ALBERT.

Imprimerie COUSLANT (personnel intéressé)

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

GRANDE PHARMACIE

TÉLÉPHONE 42

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La Phosphode Garnal

Remplace l'huile de foie de morue

et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du Flacon : 5 francs.

La Phosphode Garnal

et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN

DE LA FACULTÉ DE PARIS

« La RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre... »

Docteur ORTEL,

à la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Bibliographie

LA NATURE

L'univers entier souffre d'une crise redoutable de combustible. Partout, et dans tous les domaines, l'économie s'impose. Le gaz d'éclairage distribué sous pression et à grande distance, constitue un des moyens permettant de réaliser de sérieuses économies de charbon et de transports...

Le Spitsberg, cet archipel arctique dont l'attribution est aujourd'hui en suspens devant la Conférence de la Paix, recèle de nombreux gisements de charbon que se disputent la Norvège et la Suède...

Le déchiffrement des textes en langage secret est un art difficile, mais auquel président quelques règles scientifiques qu'expose Nicolas Flamel...

On lira également avec plaisir une note sur le cycle d'une goutte d'eau : c'est l'histoire de la goutte d'eau entre le moment où l'évaporation la prend à la mer et l'instant où elle y revient après avoir parcouru le monde.

Dans le Supplément, on trouvera d'utiles conseils pour éviter la rage qui fait en ce moment de grands ravages ; nombreuses descriptions d'objets utiles et petites inventions ; recettes ; informations, etc.

LA NATURE. Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Les Annales

A l'occasion d'un centenaire... M. Paul Gavault, directeur de l'Opéra, raconte aux lecteurs des Annales, en un piquant article, l'histoire de son théâtre ; texte illustré de portraits et documents rarissimes...

Des impressions rapportées d'Alsace par l'abbé Wetterlé. La lettre d'Yvonne Sarcey ; les réflexions de Sacha Guitry ; les notes de Chrysale. Enfin une pièce de théâtre, Les Trois Masques, de M. Ch. Méry, jouée actuellement avec succès.

En vente partout. Le numéro : 40 centimes.

La Femme et l'Enfant

Sommaire du n° 23 (15 septembre 1919).

C'est par la femme que la France doit être sauvée, Dr J. Berillon. — Institutiennes et institutiennes ne vous faites pas représenter par des célibataires, Dr J. Berillon. — Les belles familles françaises. — La C. G. F. (Confédération générale des familles), H.C. — Le Défenseur (suite et fin), Colette Yver. — Le bon lit, Dr Lucien Groux. — Histoire de brigands, Edmond About. — Les musées du souvenir, Ida R. Séa. — Courrier de quinzaine, G.G. Rose-Goudin. — Autour de la corbeille à ouvrage, Mireille. — Le livre de François (XIII), Epilogue, Mme Comollet-Sue. — Le coin des mamans : Bébé sait lire, Cornélie. — L'Art et le Gout au Foyer (XII) fin, Manon Roland. — Les contes de la grand-mère : Agathe et Toto (suite), Agathe Meynier. — Nos lecteurs nous écrivent. — Musique : Fortunio, André Messager. — Nous apprécions l'anglais (15^e leçon, nouvelle série), Jane Ayre. — La vie et les livres, Paul Chauvin.

Economie ménagère et domestique : des pommes et des poires. — Dans la maison :

du linge de cuisine : les torchons. — Conseils d'hygiène et de beauté : savez-vous manger ? — La mode pour les petits et pour les grands, Jacqueline Fortier. — Petite correspondance, La Finitelle.

Abonnements : 15 fr. par an, 29, rue de Tournon, Paris VI^e.

Chronique agricole

De l'origine du radis

La science accapare le beau sexe, décidément. Voici une jeune personne, Mlle Trouard-Riolle, qui a choisi pour sujet de sa thèse de doctorat devant la Faculté de Paris l'histoire d'un végétal très humble et d'autre part exquis à croquer, surtout quand il est rose : le radis.

Mlle Trouard-Riolle a pioché l'histoire du radis dans tous les siècles ; l'opiniâtre chercheuse vient ainsi de démontrer que le radis n'est pas comme le croient des présomptueux, un produit de l'horticulture moderne.

Ainsi, les Egyptiens le connaissaient et les Chinois aussi. Il paraît que cette double constatation renverse les idées reçues.

Ce qu'on ne sait pas, par exemple, c'est pourquoi le radis a disparu de l'alimentation depuis plusieurs centaines d'années. Jusqu'au quinzième siècle, il y a un hiatus ; le radis se cache. Alors seulement on voit apparaître en France le radis aux trois couleurs, noir, blanc et rose.

Mais l'avenir est là : une autre doctoresse viendra quelque jour, qui nous dira ce que le radis a bien pu faire pendant si longtemps au lieu de se montrer sur les tables de l'Europe ; c'est la loi du progrès scientifique ; l'humanité finira par tout savoir, tout, tout.

Etudes de M^e NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot),

Successeur de M^e Vival, Malrieu et Loubet,

et de M^e DARNIS, Docteur en Droit, Notaire à St-Céré (Lot)

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le dimanche douze octobre 1919, et jours suivants, si besoin est, à dix heures, en la mairie de St-Céré (Lot), par le ministère de M^e DARNIS, Notaire à St-Céré,

393 actions nominatives

de la Maison de Santé médico-agricole de Leyme, dépendant de la succession de Madame Anna-Amanda CAT, Veuve MIRET, quand vivait domiciliée à Leyme (Lot),

En 47 lots, dont :

8 lots de 25 actions. Mise à prix de chaque lot. 10.000 fr.

38 lots de 5 actions. Mise à prix de chaque lot. 2.000 fr.

1 lot de 3 actions. Mise à prix. 1.200 fr.

Jouissance : 1^{er} juillet 1919.

Paiement du prix comptant ou dans le délai d'un mois, au gré de l'acquéreur.

Frais en sus : cinq pour cent (5/0) du prix d'adjudication et, s'il y a lieu, au cas de paiement différé, frais de la quittance.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Darnis, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Pour extrait : L. NUVILLE, avoué.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot),

Successeur de M^e VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au VENDREDI DIX-SEPT OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à QUATORZE heures, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de Figeac, le vingt-sept juin mil neuf cent dix-neuf, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI DIX-SEPT OCTOBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF à QUATORZE heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice sis au dit Figeac, Boulevard Président Wilson, devant M. DUPUY, juge au dit tribunal, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M. Jean FALRET, en son vivant propriétaire, demeurant au Fraysse, commune de Lissac, où il est décédé :

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Israël GUIONNET, représentant de commerce, demeurant à La Sauve (Gironde), agissant au nom et comme tuteur légal de ses trois enfants mineurs, Georges, Yvonne et Simone GUIONNET, issus de son mariage avec la dame Léontine-Gabrielle FALRET.

Licitants es-qualités ayant M^e NUVILLE pour avoué.

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Albert FALRET, propriétaire, demeurant au Fraysse, commune de Lissac.

Co-licitant ayant M^e FONTANGES pour avoué ;

D'autre part.

2^o M. Albert DELBOS, propriétaire-cultivateur, demeurant à Montredon, pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs GUIONNET sus-nommés.

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :

Un enclos situé « Au Fraysse » commune de Lissac, composé d'une maison construite en pierres et couverte en tuiles et comprenant une cuisine, une salle à manger et deux caves au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier étage, grenier et pigeonnier au-dessus ; d'une grange aussi construite en pierres et couverte en tuiles, d'une étable et de cour, puits, jardin, terre et pâture, le tout d'un seul tenant porté au cadastre sous

les numéros 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730 et 732 de la section C, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-deux ares quarante-huit centiares, tenant du nord à l'épouse Pitheau née Lugan, du midi à Roque, à Bergon, à un chemin de service, à un chemin public et à l'épouse Pitheau, du levant à un chemin public et du couchant à Caussanel.

La mise à prix de ce lot sera de deux mille huit cents francs, ci 2.800 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Une terre chenevière située au dit lieu du « Fraysse » même commune, portée au cadastre sous le numéro 734 de la section C, pour une contenance de seize ares soixante centiares, tenant du nord à un chemin de servitude, du midi à un chemin public, du levant à Bergon et du couchant à Roques.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, ci 200 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre en partie convertie en pré, situé au lieu dit « Les Condomines » même commune, porté au cadastre sous le numéro 972 p. de la section C, pour une contenance de soixante-quinze ares soixante-dix centiares, tenant du nord aux consorts Fontanel, du midi aux héritiers Delprat, du levant au chemin vicinal de Lissac à Camboulit et du couchant à un chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de douze cents francs, ci 1.200 fr.

QUATRIÈME LOT

Le quatrième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pré aujourd'hui entièrement converti en pré, situé au lieu dit « Les Payssières » ou le « Combou » même commune, porté au cadastre sous les numéros 657 p. 659 p et 660 de la section C, d'une contenance d'un hectare quarante ares environ, tenant du nord à l'épouse Pitheau, du midi à Henri Falret, du levant au ruisseau « Le Drauzou » et du couchant au chemin vicinal de Lissac à Camboulit.

La mise à prix de ce lot sera de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Le cinquième lot comprendra :

Une pièce de terre située au lieu dit « Le Champ Grand » même commune portée au cadastre sous le numéro 497 de la section C, pour une contenance

de trois hectares quarante-deux ares, tenant du nord et du couchant à Cavarrac, du midi à l'épouse Pitheau, du levant à chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs, ci 3.000 fr.

SIXIÈME LOT

Le sixième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pâture autrefois partie en vigne, situé au lieu dit « Les Combos » ou le « Combou » même commune, porté au cadastre sous les numéros 1025 et 1026 de la section C, pour une contenance d'un hectare trois ares soixante-trois centiares, tenant du nord à l'épouse Tabourne, née Bladou, du midi et du couchant, à Roques et du levant à chemin vicinal de Lissac à Camboulit.

La mise à prix de ce lot sera de mille francs, ci 1.000 fr.

SEPTIÈME LOT

Le septième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pâture, autrefois en vigne situé au lieu dit « Le Travers » ou le « Combou » près le Fraysse, même commune, porté au cadastre sous les numéros 657 p. 658 et 659 p de la section C, d'une contenance de soixante-dix-neuf ares soixante-seize centiares environ, tenant du nord à l'épouse Pitheau, du midi à Roques, du levant au chemin vicinal de Lissac à Camboulit et du couchant à un chemin public.

La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci 400 fr.

HUITIÈME LOT

Le huitième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre, ancienne vigne, situé au lieu dit « Les Vignasses » même commune, porté au cadastre sous les numéros 778 de la section C, pour une contenance de trente-quatre ares cinquante centiares, tenant du nord à un chemin public, du midi et du couchant à Roques et du levant à Moncany.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci 100 fr.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Lissac, canton ouest et arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges clauses et conditions de la vente, dressé par M^e NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Nota. — Aux termes d'un bail au rapport de M^e PERS, no-

taire à Lissac, en date du douze septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré et inséré au dit cahier des charges, la part revenant aux mineurs GUIONNET, dans les immeubles ci-dessus désignés, c'est-à-dire la moitié, a été affermée ou louée à M. Albert FALRET, co-licitant, pour une durée de quatre ans, du vingt-cinq juin mil neuf cent dix-huit au vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-deux. Les futurs adjudicataires ont intérêt à prendre communication du cahier des charges, pour être fixés sur l'entrée en jouissance des immeubles à vendre, sur le paiement des intérêts du prix d'adjudication et des impôts afférents aux dits immeubles, sur la manière dont sera déterminée la part des mineurs GUIONNET sur les dits immeubles, part dont l'entrée en jouissance n'aura lieu qu'à l'expiration du bail sus-énoncé.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en huit lots composés de la manière indiquée ci-dessus et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot de deux mille huit cents francs, ci 2.800 fr.

Le deuxième lot de deux cents francs, ci 200 fr.

Le troisième lot de douze cents francs, ci 1.200 fr.

Le quatrième lot de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

Le cinquième lot de trois mille francs, ci 3.000 fr.

Le sixième lot de mille francs, ci 1.000 fr.

Le septième lot de quatre cents francs, ci 400 fr.

Le huitième lot de cent francs, ci 100 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le vingt septembre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président Wilson, qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac peut être chargé d'encherir.